



Charte du respect de la Confidentialité, de la Dignité et de l'Intimité du patient



En toutes circonstances

- Veiller au respect de l'intimité du patient
- Respecter la dignité du patient, en particulier dans le dialogue soignant-soigné (pas de tutoiement ni de familiarité)
- Transporter les dossiers des patients dans le respect des règles de confidentialité établies
- Respecter, dans la mesure du possible, les croyances et pratiques religieuses du patient
- Ne pas prononcer le nom d'un patient devant un autre patient ou dans les locaux publics de l'établissement
- Ne pas donner le motif d'hospitalisation, ni d'information sur l'état de santé d'un patient à des personnes non habilitées
- Faire respecter les horaires de visite pour favoriser le repos des patients
- Eliminer les documents nominatifs concernant les patients selon les règles établies
- Respecter la volonté du patient en cas de demande de non divulgation de présence
- Respecter la procédure interne pour toute demande d'accès aux informations d'un dossier patient
- Couvrir les patients dans les lits, sur les brancards et fauteuils roulants, lors des pansements, des toilettes, des visites médicales, des transports ...



A l'accueil et aux secrétariats

- Accueillir individuellement les patients entrants
- Dispenser discrètement les informations nécessaires aux patients et visiteurs
- Ne pas exposer de documents nominatifs sur le bureau de l'accueil à la vue du public
- En l'absence de l'hôtesse d'accueil ne pas laisser apparaître sur l'écran de l'ordinateur des informations nominatives relatives aux patients
- Faire respecter les limites de confidentialité
- Procéder de manière discrète au questionnement du patient pour la constitution du dossier administratif



Dans les services de soins :

- Dès l'admission dans le service, poser un bracelet d'identification au poignet du patient.
- Ne pas laisser apparaître sur l'écran de l'ordinateur des informations relatives aux patients lorsque vous n'êtes pas devant.
- Considérer la chambre comme un lieu privé
- Limiter les bruits, ne pas claquer les portes
- Ne pas stationner dans les couloirs pour parler et discuter
- Dans les chambres :
 - Frapper avant d'entrer,
 - Fermer les portes,
 - Ne laisser aucun document nominatif,
 - Demander aux visiteurs de sortir lors des soins
- Dans les chambres doubles :
 - Interpeller le patient discrètement,
 - Etablir le recueil de données du patient en faisant preuve de discrétion,
 - Lors de soins dispensés à un patient mettre en place le matériel adapté afin de préserver son intimité
- Ne pas pratiquer de soins ni de visites dans les couloirs
- Recevoir les familles dans un local approprié et non dans un endroit public
- Interdire l'accès des infirmeries aux patients et à toute personne non autorisée